

## **Question écrite**

**Déposée le 8 mars 2010**

Madame Martine MARTINEL attire l'attention de Monsieur le Ministre de l'Education nationale sur le concours de recrutement des enseignants du primaire et du secondaire.

Le syndicat Autonome-sup déplore que le contrôle des connaissances disciplinaires des candidats soit affaibli alors que le but proclamé de la réforme était d'augmenter la qualification disciplinaire et professionnelle des futurs professeurs en passant d'un bac + 3 à un bac + 5.

Par ailleurs, concernant la mastérisation, il dénonce une circulaire « qui prétend imposer aux universités la quadrature du cercle ». Les universités ont le choix entre refuser d'adapter leurs masters à une circulaire inapplicable ou proposer des masters associant une initiation à la recherche à une préparation à des concours de contenu disciplinaire fortement réduit en dehors du cadre préconisé par la circulaire ministérielle.

Elle souhaite donc connaître les intentions du Gouvernement face à ce mécontentement.